



Wallonie

Commune de Vielsalm

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Paul ANTOINE, domicilié Neuville 80 à 6690 Vielsalm.

Le terrain concerné est situé à Neuville, 80 à 6690 Vielsalm et cadastré division 1, section C n°49X, 49V, 49T.

Le projet est de type : reconstruction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article D.IV.6 : Un permis d'urbanisme ou un certificat d'urbanisme n° 2 peut être octroyé en dérogation au plan de secteur pour les constructions, les installations ou les bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du plan de secteur ou qui ont été autorisés, dont l'affectation actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions du plan de secteur lorsqu'il s'agit d'actes et travaux de transformation, d'agrandissement, de reconstruction ainsi que d'une modification de destination et de la création de logement visées à l'article D.IV.4, alinéa 1er, 6° et 7°.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.4, alinéa 1er, 6° et 7° du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Vielsalm, Service Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 5, 6690 Vielsalm :

- ☒ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, et sur rendez-vous, pris au moins 24 heures à l'avance, le mardi de 13h30 à 17h00, le mercredi de 13h30 à 16h et le samedi 06 juin 2020 de 09h00 à 12h00 ;
- ☒ Personnes de contact: Monsieur Philippe Maréchal - Madame Sabine Piette - Madame Sandra Fransolet
philippe.marechal@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be ou sandra.fransolet@vielsalm.be

L'enquête publique est ouverte le 25 mai 2020 et clôturée le 09 juin 2020.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 à 6690 Vielsalm
- par télécopie au numéro 080/217266
- par courrier électronique à l'une des adresses suivantes : philippe.marechal@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be ou sandra.fransolet@vielsalm.be
- remises au Secrétariat communal dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Enquête publique «dossier Paul ANTOINE»,

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service communal de l'urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 09 juin 2020 à 11h00 à l'Administration communale, Service urbanisme.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Philippe Maréchal dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Vielsalm, Service urbanisme (philippe.marechal@vielsalm.be – 080/292817).

A Vielsalm le 19 mai 2020

La Directrice générale,


Anne-Catherine PAQUAY

Pour le Collège,



Le Bourgmestre,


Elie DEBLIRE